



Assemblée publique de consultation

Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014), afin d'autoriser spécifiquement l'usage « mini-entrepôt » dans la zone C-020

Lundi 22 juin 2026 à 19 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville



Les objectifs du projet de règlement

- Permettre l'usage « mini-entrepôt » au sous-sol avec contingentement dans la zone C-020 située au centre-ville;
- Baliser cet usage au centre-ville en limitant ses impacts sur le milieu, particulièrement sur les plans architectural, économique et de l'accessibilité;
- Encadrer strictement l'implantation et l'exploitation de l'usage;
- Réduire les nuisances et les impacts sur la circulation, notamment sur la rue Saint-Germain Ouest.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Susceptibles d'approbation référendaire

Article 1

(Art. 1 : Classifier les constructions et les usages)

Non susceptibles d'approbation référendaire

Article 2

Une disposition susceptible d'approbation référendaire est un article du projet de règlement pour lequel une demande, de la part de personnes intéressées et concernées par la modification, peut être présentée afin que l'article du règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les modifications proposées

Modifications à la grille des usages et normes de la zone C-020 :

- ✓ Permettre l'usage « mini-entrepôt » dans la zone;
- ✓ Limiter l'usage à une seule implantation dans l'ensemble de la zone C-020 (contingentement);
- ✓ Autoriser l'usage uniquement en sous-sol;
- ✓ Superficie maximale de plancher pour l'usage : 950 m²;
- ✓ Accès au mini-entrepôt autorisé exclusivement par les portes donnant sur le boulevard René-Lepage;
- ✓ Interdire tout accès par la rue Saint-Germain Ouest.



Zone C-020
District Saint-Germain

A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et
utilité publique
R: Récréatif

C-018, C-019, R-021, C-022,
C-023 et C-070

 Limite de zonage
 Limite cadastrale
 Zone concernée
 Zone contigüe

Carte de zonage du quartier de Saint-André à Québec. La carte illustre les limites des zones résidentielles (R-001, R-021, R-024, R-061), commerciales (C-010 à C-059) et industrielles (P-013, P-026, P-027). Les rues principales comme le Boulevard René-Lévesque, l'Avenue de la Cathédrale et l'Avenue Belzil sont indiquées. Une échelle de 1:4 500 et la date du plan (29 mai 2026) sont également présentées.

Les prochaines étapes

Étapes	Détails
Consultation écrite en ligne	➤ Présentation du projet sur le site Internet de la Ville en amont de la séance pour permettre aux citoyens de soumettre leurs commentaires.
Assemblée publique de consultation	➤ Présentation du projet lors de la séance du conseil
Adoption d'un second projet de règlement par le conseil municipal	➤ Le second projet de règlement peut inclure ou non des modifications tenant compte, s'il y a lieu, des commentaires formulés à l'égard du projet de règlement dont ceux exprimés lors de l'assemblée publique de consultation.
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire	➤ Un avis public est publié sur le site Internet de la Ville.
Adoption du règlement par le conseil municipal	➤ Si aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été déposée.
Approbation du règlement par la MRC de Rimouski-Neigette	➤ Conformité du règlement aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (concordance).

Les avis publics peuvent être consultés en tout temps sur notre site Internet : www.ville.rimouski.qc.ca/avispublics